

Téléphone : 02 33 61 63 76

Télécopie : 02 33 50 19 11

e.mail : [thouroude.serge@notaires.fr](mailto:thouroude.serge@notaires.fr)

Ouvert du Mardi au Samedi

RÉFÉRENCES A RAPPELER

A 2016 11794 MT/MT

Vte EPF Normandie/GRANVILLE TERRE  
ET MER

Suivi par : Maxime THOUROUDE

e.mail : [maxime.thouroude.50054@notaires.fr](mailto:maxime.thouroude.50054@notaires.fr)

**CERTIFICAT DELIVRE EN APPLICATION DU DECRET 88.74 DU 21 JANVIER 1988 ET DU  
DECRET 2003-301 DU 2 AVRIL 2003 MODIFIANT LE DECRET 83.16 DU 13 JANVIER 1983  
POINT 52 DU DOCUMENT ANNEXE A CE DECRET**

**ATTESTATION**

**Je soussigné, Maître Maxime THOUROUDE, Notaire salarié au sein de  
l'Office Notarial de BREHAL (Manche), soussigné,**

**CERTIFIE ET ATTESTE :**

**Avoir reçu, le 20 décembre 2017, l'acte de VENTE par :**

L'établissement dénommé "**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE  
NORMANDIE**", précédemment dénommé "Etablissement Public de la Basse Seine"  
par abréviation "E.P.B.S."

Etablissement Public à caractère industriel et commercial dont le siège est à  
ROUEN (76000), 5 rue Montaigne - Carré Pasteur, immatriculé au Registre du  
Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n° B 720.500.206 et identifié au  
Répertoire des entreprises sous le n° SIREN 720 500 206 RCS ROUEN (n° de gestion  
72 B 20).

Au profit de :

La "**COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER**"  
(Manche), ayant son siège à GRANVILLE (50400), 197 avenue des Vendéens.  
Identifiée sous le numéro SIREN 200 042 604.

De la pleine propriété des immeubles ci-après désignés :

Commune de SAINT PLANCHERS (Manche)

Plusieurs parcelles de terre, situées à SAINT PLANCHERS (50400),

**CONSEIL EN PATRIMOINE**

***Droit de la Famille***

*Donations-Partages  
Contrats de Mariage  
Successions-Testaments*

***Droit Rural***

*Baux-G.A.E.C.  
G.F.A.  
E.A.R.L.*

***Droit Immobilier***

*Négociations-Locations  
Copropriétés-Urbanisme-Expertise  
Lotissements-Prêts hypothécaires*

***Droit des Affaires***

*Fonds de Commerce  
Sociétés*

***Droit Fiscal***

*Fiscalité de ces opérations  
Calcul des plus-values*

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	C	39	LA GRUGONNIERE	01 ha 26 a 50 ca
	C	42	LES PATTEVIES	57 a 75 ca
	C	54	LA JANNERIE	78 a 60 ca
	C	1913	LE CLOSET	14 a 72 ca
	C	1914	LE CLOSET	44 a 53 ca
	AC	63	LE BAS THEIL	01 ha 37 a 15 ca
	AC	65	LE MONT ROTY	05 a 00 ca
Contenance totale				04 ha 64 a 25 ca

### PRIX

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix de **DEUX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS ET NEUF CENTIMES** Toutes Taxes comprises (263.690,09 € T.T.C).

Dès réception, conformément aux dispositions de l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales, en ma qualité d'Officier Public, du prix de cette vente, je m'engage, en cette qualité, à prendre à ma charge les sommes qui, après paiement au vendeur dudit prix, s'avèreraient être dues à la suite de l'inscription au fichier immobilier à des créanciers inscrits ou à un autre propriétaire.

Je m'engage en conséquence à procéder sous ma responsabilité à la purge de tous privilèges, hypothèques ou saisies pouvant grever l'immeuble.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A BREHAL,  
Le 20 décembre 2017

Maxime THOUROUDE

